

LOCATION DE SALLE						
			Tarifs TTC par jour			
Salle	Capacité assise à table	Capacité debout (cocktail)	du 1er mai au 31 aout		du 1er sept au 30 mars	
			Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
Salle Inférieur	75 convives	100 convives	250 €	1 000 €	350 €	850 €
Terrasse inférieure	35 convives	55 convives + ext	100 €	150 €	non dips.	non disp
Salle supérieur	120 convives	150 convives	600 €	1 500 €	400 €	1 000 €
Petite salle	16 convives	non disp	100 €	150 €	100 €	200 €
Privatisation complète (hors logement)			900 €	2 300 €	750 €	1 750 €
Parking grande capacité	Gratuit					
Menage sol et vitres	inclus					
Menage total	forfait non obligatoire 450€					
Forfait Chauffage (sur demande) 80€ par jour						
Réduction de 30% du montant total si la location porte sur plusieurs jours consécutifs						
Les salles supérieurs et inférieurs possèdent un accès et des toilettes pour personnes à mobilités réduites.						
CONDITIONS						
La réservation ne prend effet qu'après réception d'un chèque d'Arrhes de 50% du montant de la location, la seconde partie devant être réglé au plus tard la veille de la prise du lieu.						
Un chèque de caution (non encaissé) de 2000€ sera demandé, celui-ci sera encaissé en cas de dégradations le reste des réparations effectuées par un professionnel restant également à votre charge.						
L'accès au bar et son contenu de la salle Inférieur est strictement interdit.						
L'établissement fourni gratuitement les chaises et tables pour 150 pers maximum.						
L'établissement ne loue pas et ne fourni pas la vaisselle, les couverts et les nappes, il n'en assure pas le nettoyage, il vous incombe de vous rapprocher d'un établissement de matériel de table à cet effet.						
La salle supérieur dispose d'un pass d'envoie pour le dressage et le stockage						
La mise à disposition d'une chambre froide de de matériel de remise en température est possible mais accessible uniquement au personnel de l'établissement						
La location prend effet à 9h du matin jusqu'au lendemain 9h du matin (24h)						
La salle doit être rendue dans l'état dans lequel elle a été trouvée: vidée, table et chaise remises en position initiale, poubelles jetées dans les containers, mégots extérieurs ramassés, contenant verres emportés etc. (dans le cas de la non prise du forfait ménage total)						
L'établissement se réserve le droit de stopper à tout moment la prestation en cas d'altercations, de consommation de produits stupéfiants, de dégradation importante ou de conduite dangereuse pouvant entrainer un danger pour les personnes, le matériel et le local; et ce sans possibilités de dédommagement.						
L'utilisation des salles est soumise à la législation en vigueur concernant la consommation de tabac et les volumes sonores						
L'utilisation de lanternes chinoises viêt etc, et l'utilisations de feux d'artifices et interdite dans les extérieurs, l'accès à l'étang est également prohibé pour des raisons de sécurité.						